

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01505 Numéro SIREN : 845 305 721 Nom ou dénomination : Stone.Fit

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2020 sous le numéro de dépôt 12607

SAS STONE FIT

Capital social: 3 000 €

Siège social: 15 RUE DES PYRENEES

91090 LISSES

R.C.S. B 845 305 721

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 25 SEP. 2020 Numéro : 12607

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 22 Juin 2020

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le **31 Décembre 2019** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, l'activité de la Société a été la suivante :
Le chiffre d'affaires a été de **107 346 €**.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice **2020** sont les suivants :
Développer le niveau du chiffre d'affaires et contenir les charges d'exploitation.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le **31 Décembre 2019**, date de clôture de l'exercice, il est à noter : qu'aucun événement important n'est intervenu.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis par les dirigeants en conformité avec les règles méthodes préconisées par le Code du commerce.

Au cours de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, le chiffre d'affaires s'est élevé à **107 346 €**

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de **105 988 €**.

Le résultat d'exploitation fait ressortir pour l'exercice un résultat positif de **1358 €**.

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de **453 €**.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Origines du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur	0 €.
2) Résultat de l'exercice après impôt sur les sociétés	453 €.
3) Prélèvement sur les réserves	0 €.

Total après impôt sur les sociétés	453 €.

Affectation proposée :

1) Affectation aux réserves :	
* Réserve légale	0 €.
* Réserve spéciale des	
Plus values à long terme	0 €.
* Réserves statutaires	0 €.
2) Dividendes	0 €.
3) Report à nouveau après impôt sur les sociétés	453 €.
4) Autres réserves	0 €.

Total après impôt sur les sociétés	453 €.

SAS STONE FIT

**CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LES
SOCIETES COMMERCIALES**

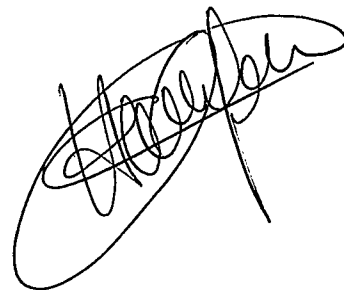
Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 JUIN 2020**

Conformément à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres Sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'LA PRESIDENCE'.

SAS STONE FIT

Capital social: 3 000 €

Siège social: 15 RUE DES PYRENEES

91090 LISSES

R.C.S. B 845 305 721

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille VINGT,

Le **22 Juin**,

A 13 h 00,

Les associés de la société SAS STONE FIT société Par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 3 000 €, divisé en 300 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur la convocation de la gérance.

Sont présents:

- Monsieur LOCICERO SYLVAIN, ANTOINE, associé, représentant 50 parts sociales, demeurant 645 RUE DE BUISSEAU 45390 BRIARRES SUR ESSONNES.
- Madame OUESLATI HOUYAM, Présidente, associée, représentant 250 parts sociales, demeurant 645 RUE DE BUISSEAU 45390 BRIARRES SUR ESSONNES.

Les associés présents ou représentés ainsi 300 parts, soit la totalité des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame HOUYAM OUESLATI, Présidente associée.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2019** et quitus à la gérance,

- Approbation du salaire du Président.
- Affectation du résultat de l'exercice : proposition.
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Approbation du salaire du Président
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 Décembre 2019**,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et les renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette décision.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 Décembre 2019**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 Décembre 2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice **453 €** après impôt sur les sociétés et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

Origines du résultat à affecter :

1) Report à nouveau antérieur	0 €.
2) Résultat de l'exercice après impôt sur les sociétés	453 €.
3) Prélèvement sur les réserves	0 €.

Total après impôt sur les sociétés	453 €.

Affectation proposée :

1) Affectation aux réserves :	
* Réserve légale	0 €.
* Réserve spéciale des	
Plus values à long terme	0 €.
* Réserves statutaires	0 €.
2) Dividendes	0 €.
3) Report à nouveau après impôt sur les sociétés	453 €.
4) Autres réserves	0 €.

Total après impôt sur les sociétés	453 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve que la Présidente pour l'année **2019**, n'a pas été rémunérée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Mme Houyam OUESLATI ne prenant pas part du vote.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le montant des Comptes Courants d'associés est de : **17 302,92** euros pour l'exercice **2019**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance est levée à 13 h 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

La Présidente,
Mme HOUYAM

OUESLATI





N° 11084*21

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
STONE.FIT SAS 2019			
SIRET	8 4 5 3 0 5 7 2 1 0 0 0 2 7	Méi :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
STONE.FIT 15 RUE DES PYRENEES 91090 LIESSES			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	533	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumises au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
CABINET CHOUCHA EXPERT-COMPTABLE 14, rue Jacques Coeur 75004 PARIS Tél : 0142778888		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Date : Lieu :	
		Qualité et nom du signataire :	
		Signature :	

Désignation de l'entreprise STONE.FIT SAS 2019										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise STONE.FIT 15 RUE DES PYRENEES 91090 LIESSES																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>8</td><td>4</td><td>5</td><td>3</td><td>0</td><td>5</td><td>7</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>7</td></tr> </table>												8	4	5	3	0	5	7	2	1	0	0	0	2	7
8	4	5	3	0	5	7	2	1	0	0	0	2	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>1</td><td>2</td></tr> </table>										1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td> </td><td> </td></tr> </table>													
1	2																								
										Exercice N clos le <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>9</td></tr> </table>		3	1	1	2	2	0	1	9						
3	1	1	2	2	0	1	9																		
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012																				
		Autres*	014		016																				
	Immobilisations corporelles*		028	27 372	030	5 255	22 117																		
	Immobilisations financières* (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	27 372	048	5 255	22 117																		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052																			
		Marchandises*		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	49 339	070	49 339																			
		Autres* (3)	072	23 836	074	23 836																			
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	1 850	086	1 850																			
	Charges constatées d'avance*		092		094																				
Total II		096	75 025	098	75 025																				
Total général (I + II)				110	102 397	112	5 255	97 142																	
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	3 000																	
	Écarts de réévaluation						124																		
	Réserve légale						126																		
	Réserves réglementées*						130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*						131																		
	Report à nouveau						134																		
	Résultat de l'exercice						136	453																	
	Provisions réglementées						140																		
Total I						142	3 453																		
Provisions pour risques et charges						Total II	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156	54 353																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	12 366																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :						169	17 303																	
	Produits constatés d'avance						174																		
Total III						176	93 689																		
Total général (I + II + III)						180	97 142																		
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	27 371																	
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																		

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		STONE . FIT SAS 2019		Néant ☐ *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						3 11 11 12 10 11 19 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
			Services*		217		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					218	107 346
	Production immobilisée*					222	
	Subventions d'exploitation reçues					224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					226	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					230	
						232	107 346
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	845
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	69 111
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243		244	5 905
	Rémunérations du personnel*					250	20 367
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 505	
Dotations aux amortissements*					254	5 255	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	105 988	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	1 358	
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)					290	825	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	80	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	453	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	453	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	80
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990			
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	BUD (44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648	
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite					641	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	533
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	533	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

160

L'ANNEXE

SASU SPEEDPHONE 39

Annexe au bilan avant répartition des résultats de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, dont le total est de **138 518 €** au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de **55 000 €** après impôt sur les sociétés.

Bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2019**, qui a duré **10 mois du 05 Mars 2019 au 31 Décembre 2019**.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrale des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le **30 Avril 2020** par les dirigeants de l'entreprise.

I - MODES ET METHODES D'EVALUATION

I°. HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices.

II°. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

III°. METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en francs courants.

II - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.